

Lille, le - 7 JUIL. 2017

Le Président

Information à l'attention des responsables des organisations syndicales du SDIS

Objet : Conseil d'administration du SDIS en date du mardi 27 juin 2017.

Le Conseil d'administration du SDIS du Nord s'est réuni le mardi 27 juin 2017 avec pour point principal à l'ordre du jour les efforts budgétaires entrepris dès 2015 afin de désendetter l'établissement et de rétablir des marges de manœuvres financières tout en maintenant la qualité du service public ainsi que les conditions de travail et de rémunération des agents.

Ces efforts de gestion ont été salués par le Conseil départemental, le représentant de M. le Préfet ainsi que par M. le Payeur départemental.

Conformément aux engagements pris, cette bonne gestion a permis dès 2017 la reprise des recrutements, avec l'intégration d'ici la fin de l'année de 61 Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Le SDIS du Nord est l'un des rares services d'incendie et de secours en France à procéder à des recrutements à un tel niveau, dans le contexte financier contraint que connaît l'ensemble des départements.

A l'occasion de ce Conseil d'administration, j'ai par ailleurs annoncé qu'en plus des remplacements de départs à la retraite et mutations, les recrutements se poursuivraient afin de s'efforcer de parvenir sur trois ans à un effectif global de 2 146 Sapeurs-Pompiers Professionnels, tel que préconisé par le groupe de travail sur les effectifs de référence. Je souhaite que ce groupe de travail poursuive ses travaux avec vous afin de déterminer un effectif de référence.

Par ailleurs, je vous informe que lors de ce Conseil j'ai également annoncé les décisions suivantes :

- la promotion au grade d'Adjudant de 60 Sergents-chefs de Sapeurs-pompiers Professionnels en 2018 et 60 autres en 2019 (à noter que 50 promotions au grade d'Adjudant sont prévues en 2017),
- l'organisation commune dans les 5 SDIS de la région Hauts-de-France d'un concours pour le recrutement de Caporaux de Sapeurs-Pompiers Professionnels en 2018,

- la mise en œuvre au SDIS du Nord d'un dispositif d'accès au cadre d'emplois de Sergent de Sapeurs-Pompiers Professionnels pour 2018,
- pour les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, 49 avancements et promotions ont été validés suite à la Commission Administrative Paritaire du 6 juin 2017, dont 30 concernent des agents de catégorie C. Par ailleurs, 151 avancements et promotions d'agents de catégorie C seront proposés à la CAP du 12 octobre. L'ensemble des agents promouvables ayant reçu un avis favorable de l'administration seront ainsi promus en 2017.

Cela étant, je me dois aussi de vous faire part de mon total désaveu à l'égard de certaines méthodes d'expression mises en œuvre dans le cadre du mouvement de grève ayant débuté le 6 juin dernier, à savoir :

- propagande syndicale anxiogène sur les bâtiments et véhicules du SDIS,
- envahissement du Périphérique Est,
- pneus brûlés sur la place de la République entraînant un important dégagement de fumées qui ont incommodé les riverains,
- usage de pétards assourdissants particulièrement anxiogènes en cette période d'état d'urgence, ...

De nombreux citoyens ont exprimé leur désapprobation à la suite de ces dégradations et il est nécessaire à présent de les faire cesser. A ce propos et au regard des décisions relatives au plan de recrutement de Sapeurs-Pompiers Professionnels et à la promotion des agents, je compte sur vous pour y mettre fin dans les plus brefs délais.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, en vous assurant de tout l'attachement que portent le Conseil d'administration et moi-même au service public d'incendie et de secours du Nord, à chacun de ses agents et au dialogue social avec les partenaires sociaux que vous représentez.

Le Président du Conseil d'administration
du SDIS du Nord



Jean-René LECERF